

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2012

Projet de fusion de la Communauté de Communes Pays de l'Hermitage et de la Communauté de Communes du Tournonais

Le Conseil municipal, par 10 voix pour, 1 voix contre et 2 bulletins blancs , approuve le projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion de la CCPH et de la CCT tel qu'il a été arrêté par l'arrêté inter-préfectoral du 11 octobre 2012 et est favorable à ce que le siège social de la structure issue de la fusion soit situé à MAUVES (Ardèche) dans les locaux de l'actuelle communauté de Communes et à ce que le siège administratif et opérationnel soit situé à MERCUROL (Drôme) dans les locaux de l'actuelle communauté de communes du Pays de l'Hermitage.

2012

Pour extrait
en Mairie, le 21 décembre

le Maire,